Recherches sociographiques

Rs

Les représentations du devenir de la société canadienne-française dans le Canada sous l'Union, 1842-1867, de Louis Philippe Turcotte

Jean Lamarre

Volume 34, numéro 1, 1993

URI: https://id.erudit.org/iderudit/056738ar DOI: https://doi.org/10.7202/056738ar

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (imprimé) 1705-6225 (numérique)

Découvrir la revue

Citer cet article

Lamarre, J. (1993). Les représentations du devenir de la société canadienne-française dans le Canada sous l'Union, 1842-1867, de Louis Philippe Turcotte. *Recherches sociographiques*, 34(1), 69–88. https://doi.org/10.7202/056738ar

Résumé de l'article

Louis-Philippe Turcotte, premier historien de l'Union, parvient à une interprétation d'ensemble de cette période en donnant au gouvernement responsable la figure de l'idéal. Selon Turcotte, l'exercice de ce nouveau système de gouvernement, en mettant fin aux luttes de races et aux préjugés qui s'entretiennent mutuellement, va conduire le pays sur la voie du progrès et de la prospérité et amener les deux peuples fondateurs à se découvrir des affinités profondes qui, avec la Confédération, vont les convaincre qu'ils sont avant tout des Canadiens. Cette interprétation vient donner un tour plus systématique à 1'argumentation que les élites conservatrices et religieuses du Canada français ont développé pour justifier et consolider le pouvoir qu'elles ont acquis entre 1840 et 1870.

Tous droits réservés ${\mathbb C}$ Recherches sociographiques, Université Laval, 1993

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/



LES REPRÉSENTATIONS DU DEVENIR DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE-FRANÇAISE DANS *LE CANADA SOUS L'UNION, 1841-1867* DE LOUIS-PHILIPPE TURCOTTE

Jean LAMARRE

Louis-Philippe Turcotte, premier historien de l'Union, parvient à une interprétation d'ensemble de cette période en donnant au gouvernement responsable la figure de l'idéal. Selon Turcotte, l'exercice de ce nouveau système de gouvernement, en mettant fin aux luttes de races et aux préjugés qui s'entretiennent mutuellement, va conduire le pays sur la voie du progrès et de la prospérité et amener les deux peuples fondateurs à se découvrir des affinités profondes qui, avec la Confédération, vont les convaincre qu'ils sont avant tout des Canadiens. Cette interprétation vient donner un tour plus systématique à l'argumentation que les élites conservatrices et religieuses du Canada français ont développé pour justifier et consolider le pouvoir qu'elles ont acquis entre 1840 et 1870.

Louis-Philippe Turcotte est né en 1842 et son œuvre peu abondante est assez peu connue. En effet, à part quelques articles, deux biographies et une *Histoire de l'Île d'Orléans* (1867), Turcotte ne nous a laissé qu'un seul ouvrage d'importance, *Le Canada sous l'Union*, 1841-1867. Malgré sa structure essentiellement chronologique et la collection de faits en apparence disparates que l'on y retrouve, cet ouvrage est particulièrement digne d'intérêt puisqu'il sera à l'origine de la tradition historiographique selon laquelle — grâce à leur unanimité et à l'action éclairée d'un homme politique comme Louis-Hippolyte Lafontaine— les Canadiens français non seulement seraient à l'origine de l'obtention du gouvernement responsable, mais par

^{1.} Il lui aurait été difficile d'édifier une œuvre plus abondante puisqu'il mourra, six ans plus tard, à l'âge de 36 ans.

ce changement constitutionnel, auraient été mis sur un pied d'égalité avec les Canadiens anglais avant que la Confédération ne vienne consacrer officiellement cette conquête.

Au moment où Turcotte publie son livre, l'historiographie canadienne-française s'interrompt à l'Union. L'histoire de BIBAUD va jusqu'en 1830², tandis que celle de GARNEAU s'arrête en 1840. Les abbés FAILLON et FERLAND, quant à eux, se limitent à la période française et BÉDARD a fait l'histoire de la Constitution de 1791. Toutefois, un autre historien, Antoine GÉRIN-LAJOIE, prépare en même temps que Turcotte une histoire de l'avènement du gouvernement responsable intitulée *Dix ans au Canada, de 1840 à 1850*. À la demande de Turcotte qui avait eu vent de ses travaux, Gérin-Lajoie retarda indéfiniment la publication de son propre ouvrage qui ne parut, seize ans plus tard, qu'à titre posthume³.

Turcotte traite d'une période où il a vécu lui-même puisqu'il commença à rédiger son livre l'année même où la Confédération entrait en vigueur. Il se rend compte du problème en soulignant qu'«il est difficile d'écrire une histoire contemporaine sans que l'esprit de parti domine l'écrivain» (I: 7)4. Cette mise en garde, très commune à l'époque et qui tient lieu de garantie d'objectivité, n'en est pas moins très révélatrice du problème qu'il doit résoudre. Étant donné que le but de l'historien est d'introduire une intelligibilité dans le flux des événements, faire de l'histoire «immédiate» implique qu'il ne bénéficie d'aucune tradition historiographique préalable pour appuyer la structure de son récit, ni du recul nécessaire pour juger de l'importance des virtualités que recèlent les événements d'un passé récent pour le présent. Comme le souligne Jean Lacouture à propos de celui qui pratique l'histoire immédiate, les incitations du milieu culturel viendront déterminer chez lui «aussi bien l'orientation de sa recherche que l'axe de son interprétation» (LACOUTURE, 1976: 273). En ce sens, l'ouvrage de Turcotte offre plus d'intérêt par ce qu'il nous révèle d'un certain contexte idéologique que par son contenu apparent.

Cette auto-interprétation d'une époque prend place aux confins d'un processus de changements profonds et rapides qui caractérisent les années de l'Union des deux Canadas. Les Canadiens ont subi pendant cette période deux réorganisations successives de leur régime constitutionnel, l'Union des deux Canadas en 1841, puis la Confédération en 1867, tandis que les années 1848-1849 marquent l'avènement de la responsabilité ministérielle. Sur le plan économique, l'abolition du cadre colonial, les travaux d'infrastructure (canaux, chemins de fer), la naissance de l'industrie et l'insertion de notre économie dans le cadre nord-américain métamorphosent le visage et les règles de l'économie. Sur le plan démographique, on assiste à un double mouvement en sens inverse. Le Haut-Canada reçoit un flot continu d'immigrants qui

^{2.} Le troisième volume de son histoire, qui s'étend jusqu'en 1837, ne sera publié qu'en 1878.

^{3.} Voir à ce sujet, CASGRAIN, 1888: 501.

^{4.} Nous simplifierons les références aux ouvrages de TURCOTTE en n'indiquant que le volume et la page.

viennent surtout d'Irlande, d'Écosse et d'Angleterre tandis que, dans le même temps, le Bas-Canada est aux prises avec le problème de l'émigration des Canadiens français vers les États-Unis. En l'espace de dix ans, on assiste à un renversement important du poids respectif des populations: de 1841 à 1851, la population du Bas-Canada passe de 650 000 à 890 000, celle du Haut-Canada de 455 000 à 952 000. Enfin, ces bouleversements politiques, économiques et démographiques s'accompagnent d'une réorganisation des structures sociales et des définitions de la situation. Du soulèvement de 1837-1838 à l'affaire Guibord, deux mondes s'opposent.

C'est au deuxième de ces mondes qu'appartient Turcotte puisqu'il n'a que vingtcinq ans lorsqu'il commence à rédiger son *Canada sous l'Union*, et trente lorsqu'il y met le point final. Fils d'agriculteur, qui était aussi marin à ses heures, Turcotte est venu à l'histoire vers 1865 pour meubler les temps libres que lui laissaient les séquelles d'un accident, survenu en 1859, qui l'immobilisèrent quasi complètement pendant sept ans, l'empêchant de réaliser, semble-t-il, ses espoirs de devenir commerçant à l'exemple de ses frères Hubert et Nazaire. Ce dernier a d'ailleurs tellement bien réussi dans son commerce d'épicerie en gros qu'il s'est «fait construire sur la Grande-Allée une espèce de palais, tout près de l'Hôtel du Parlement. Cette résidence passait pour la plus luxueuse de tout Québec» (D'ARLES, 1921: 129).

Lorsque Turcotte entreprend de rédiger *Le Canada sous l'Union*, les événements de 1837-1838 et la menace d'assimilation, que l'Acte d'Union a fait planer pour un temps sur les Canadiens français, apparaissent comme un mauvais souvenir. Surtout, les luttes parlementaires menées par le parti Patriote avant l'Union et le rêve d'édifier une nation canadienne-française, indépendante de la Grande-Bretagne, basée sur le principe de la liberté démocratique, sont complètement discrédités depuis l'arrivée d'une nouvelle génération de politiciens canadiens-français. Avec l'avènement du gouvernement responsable et le retour de la prospérité, ces objectifs apparaissent essentiellement comme des combats stériles.

En effet, depuis l'Union, la lutte pour l'obtention du gouvernement responsable est devenue le symbole qu'agite cette nouvelle génération de politiciens groupée autour de leur chef, Louis-Hippolyte LaFontaine. Dès 1840, celui-ci, dans sa célèbre Adresse aux électeurs de Terrebonne, va présenter l'essentiel des nouveaux objectifs que la situation impose aux Canadiens français et qui passent nécessairement par une politique de compromis. L'obtention du gouvernement responsable est présentée comme la seule solution viable pour assurer la survie de la nation canadienne-française. Toutefois, après le retour en politique de Louis-Joseph Papineau, qui vient de rentrer d'exil, le Parti libéral allait se scinder, en 1849, en deux factions opposées. La faction radicale, qui regroupe les partisans de Papineau, se prononce pour la séparation du Bas-Canada, le rappel de l'Union, le système démocratique américain et la séparation de l'Église et de l'État, tandis que la faction conservatrice, composée des partisans de LaFontaine, de loin la plus nombreuse et la plus puissante, va lui opposer les mérites du système constitutionnel anglais qui, en plus d'avoir permis de rétablir les Canadiens français sur un pied d'égalité avec les Canadiens anglais par ses

seules vertus intrinsèques, offrirait la seule option qui garantisse la survie de la nationalité canadienne-française. Selon cette perspective, la foi catholique, la nation canadienne-française et le lien colonial constituent les trois maillons d'une même chaîne⁵. Les libéraux radicaux, que les réformistes du parti de LaFontaine «affublèrent du titre de Rouges pour les assimiler aux révolutionnaires européens» (Bernard, 1971: 1), gravitent autour de l'Institut Canadien qui vient d'être fondé (1844) et dont le journal *L'Avenir* (1847) constitue l'organe de presse. En prônant la séparation de l'Église et de l'État, les Rouges se mettent automatiquement à dos le clergé qui cristallise à partir de ce moment son ultramontanisme latent depuis plusieurs décennies déjà, et le structure en une véritable idéologie de combat. Les Rouges devenaient ainsi l'ennemi commun à abattre.

Jusqu'alors, le clergé avait toujours veillé à ne pas se mêler directement de politique. Mais avec l'apparition de ces intellectuels libéraux et le progrès continu des effectifs cléricaux au cours des dix dernières années, le clergé va cimenter une alliance avec les Réformistes de LaFontaine qui, à compter de 1854, deviendront le Parti conservateur. À partir de ce moment, tandis que celui-ci «tâchera d'aligner fréquemment sa politique sur les directives émanant du clergé, ce dernier ne ménagera pas son appui aux Conservateurs, particulièrement en périodes électorales » (EID, 1978: 8)⁶. Cet appui est tellement important que les conservateurs ne prendront même plus la peine d'exposer leur programme politique. À l'unisson avec le clergé, ils se contenteront «de représenter leurs adversaires comme dangereux pour l'ordre public, pour la religion ainsi que pour la nationalité » (BERNARD, 1971: 223).

Avec la disparition de *L'Avenir* en 1857, la publication du *Syllabus* de 1864, et la condamnation officielle, par Rome, de l'Institut Canadien en 1869, les jeux sont faits. «L'indépendance de l'esprit humain dans l'ordre légal, dans l'ordre politique, dans l'ordre civil et social» que réclamait encore L.-A. Dessaules en 1863, est devenue un rêve impossible, marginal. Désormais, pour Mgr Laflèche, c'est «la grande lutte entre le bien et le mal», celle-ci se retrouvera dans l'œuvre de Turcotte.

1. Le Canada sous l'Union

Le livre de Turcotte se divise en quatre parties à peu près égales de sept années. Chacune d'elles correspond à la période administrative d'un gouverneur anglais, à l'exception de la première qui en couvre quatre. Bien que cette histoire soit avant tout politique, elle laisse place à diverses descriptions de l'état de la société et de ses institutions. De plus, quelques faits anecdotiques viennent compléter le récit tout en

^{5.} Voir à ce propos, MONET, 1969: 394-395.

^{6.} C'est à partir de ce omment que les couleurs des partis politiques commenceront à être associées à celles du ciel et de l'enfer.

^{7.} Le Pays, 21 novembre 1863, cité par J.-P. BERNARD, 1971: 243.

^{8.} Mgr Laflèche au curé Boucher, 9 septembre 1867. Cité par WADE, 1966: 386.

respectant la trame rigoureusement chronologique du livre. L'ouvrage n'est cependant pas un recueil d'événements disparates puisque certains principes explicatifs redondants viennent donner corps au récit. Cette cohérence se manifeste par l'emploi d'une série de jugements de valeur qui se présente sous la forme d'une structure d'oppositions symétriques. En fait, nous avons affaire à une véritable dialectique du bien et du mal, de l'honnêteté et de la malhonnêteté, de la justice et de l'oppression. En un mot: de la vérité et de l'erreur. Grâce à cette logique manichéenne, le régime de l'Union prend l'aspect d'une lutte d'intentions opposées quant au sort de la société globale. D'un côté, il y aura ceux qui, conformément aux principes qui s'attachent à la responsabilité ministérielle, chercheront à satisfaire la volonté populaire et à rendre justice aux deux populations; de l'autre, il y aura ceux qui cherchent le pouvoir pour le pouvoir et qui, pour parvenir à leurs fins, n'hésiteront pas à tromper le peuple et à exciter les préjugés de race.

L'histoire du Canada depuis la Conquête est interprétée par Turcotte à partir de deux problèmes fondamentaux: d'abord l'hétérogénéité de la population, résultant des circonstances historiques qui ont amené deux races à partager un même territoire; ensuite, les vices que recélaient les diverses constitutions qui ont présidé aux destinées du pays. Selon Turcotte, ces deux problèmes sont à l'origine des rivalités et des luttes politiques qui ont sévi jusqu'à la Confédération. Toutefois, l'hétérogénéité de la population est de loin le plus fondamental car les divers essais constitutionnels trouvent leur origine dans cette situation et, en ce sens, représentent des tentatives successives pour faire cesser les conflits de race. Cette hétérogénéité n'est pas pour Turcotte un mal en soi mais une donnée inéluctable de la vie collective. En fait, s'il y a eu des conflits de races avant l'Union, il faut en chercher la cause dans la forme de gouvernement qui a permis à une oligarchie anglaise de se constituer. Par là, les Canadiens français et les Canadiens anglais n'ont pas appris à se connaître et à se respecter mutuellement, puisque les conflits politiques qui ont résulté de cet état de choses n'ont fait qu'attiser les préjugés réciproques tout en maintenant le Canada français dans une situation de stagnation économique et juridique.

Pour Turcotte, l'Acte d'Union constitue «un acte injuste, acte que l'opinion publique a flétri comme étant d'une oppression inouïe» (I: 38-39). Selon lui, l'Angleterre désirait depuis longtemps réaliser l'Union des deux Canadas pour mettre un terme aux luttes entre les deux races en donnant la prépondérance aux Britanniques. Lord Durham n'aurait fait que transcrire ce désir dans son rapport: «Sa ligne de conduite avait été arrêtée d'avance; son rapport fut fait évidemment dans le but de justifier l'objet que le gouvernement avait en vue.» (I: 24.) Toutefois, en même temps que l'Angleterre imposait l'Acte d'Union, elle concédait aussi le gouvernement responsable que lord Durham avait recommandé dans son rapport comme le seul système apte à remédier aux erreurs du passé. Louis-Hippolyte LaFontaine, chef des Réformistes du Bas-Canada, se serait vite rendu compte que l'introduction de ce nouveau système de gouvernement signifiait la fin des luttes parlementaires stériles. Avec le gouvernement responsable, l'oligarchie disparaîtra d'elle-même et les Canadiens français pourront reprendre leur position d'égalité avec le Canada anglais que

l'Acte d'Union leur avait fait perdre. «L'Union était toujours un mal, écrit Turcotte, mais un mal d'où pouvait résulter le bien: car le gouvernement responsable donnait au peuple un élément suffisant de réparation pour le passé et pour le présent et de garantie pour l'avenir. » (I: 140-141.) Et c'est à partir de la signification que revêt l'avènement de la responsabilité ministérielle que Turcotte peut mettre en relief non seulement la nature des problèmes qui, selon lui, sévissaient entre 1763 et 1841 mais aussi de ceux qui vont survenir sous l'Union.

Selon Turcotte, le régime de l'Union a été le théâtre de deux luttes politiques d'importance. La première eut lieu dans le but d'obtenir la reconnaissance officielle de la responsabilité ministérielle et accapara les hommes politiques pendant les sept premières années. Par là, les luttes entre les deux races allaient céder le pas aux alliances politiques qui s'organisent dorénavant selon des «principes» qui transcendent la question de l'origine ethnique. En effet, même si les résolutions établissant le gouvernement responsable avaient été votées dès 1841, de part et d'autre de la Chambre on ne s'entend pas sur leur signification; les conservateurs veulent «continuer leur politique d'exclusion et de privilèges pour leur parti » (II: 598) tandis que les réformistes des deux provinces désirent «un gouvernement responsable envers le peuple» (I: 60). Cette première lutte a entraîné plusieurs effets importants. D'abord, les Canadiens français ont accédé à l'égalité politique. Ensuite, les conservateurs en sont venus, par l'exercice de la responsabilité ministérielle, à reconnaître les mérites de ce nouveau système de gouvernement, perdant ainsi leur propension à se constituer en oligarchie. Enfin, la coopération inévitable entre les deux races qui en est résultée, a progressivement fait disparaître les préjugés réciproques et permis au pays tout entier de s'engager dans la voie du progrès et de la prospérité. Les problèmes relatifs aux vices constitutionnels antérieurs étant maintenant révolus, il restait à résoudre la question de l'hétérogénéité des deux populations.

La deuxième lutte politique d'importance eut lieu autour de la question de la représentation. La population du Bas-Canada n'augmentant pas aussi rapidement que celle du Haut-Canada, les Cleargrits se présentent comme les nouveaux adversaires du Bas-Canada en proposant de briser l'égalité de la représentation qui régnait jusqu'alors entre les deux provinces. Pour arriver à leur fin, ceux-ci n'hésiteront pas à ranimer les anciens préjugés de race. La coalition politique de 1854, qui s'inspire toujours des idéaux et des principes politiques que défendait naguère LaFontaine, permet de contrer pour un temps cette demande préjudiciable aux intérêts du Bas-Canada. Toutefois, l'écart entre les deux populations ne cessant de croître, l'urgence d'un changement de constitution est bientôt reconnue par tous les partis politiques, à l'exception des démocrates du Bas-Canada. Pour Turcotte, la Confédération des provinces canadiennes symbolise le couronnement des luttes qu'ont eu à mener les Canadiens français pour la conquête de l'égalité politique et la conservation de leur nationalité. Non seulement les Canadiens français et les Canadiens anglais se reconnaissent-ils maintenant comme des frères, mais l'erreur qui consiste à avoir uni législativement deux provinces différentes à tous points de vue est réparée. Dorénavant, le progrès et la prospérité du pays seront les objectifs communs à poursuivre

pour l'édification de ce nouveau pays. On peut résumer cet idéal en pastichant la devise de la République française: égalité, fraternité, prospérité.

2. Les représentations de la société globale et de son devenir

Les principales rationalisations que nous avons décrites font surtout référence à la sphère politique. Celle-ci constitue pour Turcotte, comme pour les historiens du XIX° siècle, le cœur de la réalité sociale. Dans cette perspective, le politique représente une véritable porte d'entrée vers les représentations qu'a Turcotte de la société globale et de son devenir. En retour, par les buts que le politique propose à l'ensemble de la collectivité, ces représentations en viennent à prendre un caractère plus systématique et servent de caution aux choix politiques en leur procurant pertinence et légitimité. Une dialectique de l'implicite et de l'explicite permet à ce qui, de prime abord, semble n'être que des lieux de significations éparses, de servir d'indices et de bornes à l'appréhension d'un sens plus global. Derrière cette volonté manifeste d'introduire une cohérence à l'intérieur des multiples bouleversements sociaux qui interviennent au cours de cette période, se cache la motivation plus essentielle de déterminer la figure de notre identité collective.

2.1. Le progrès sous l'Union

La notion de progrès, comme chez la plupart des auteurs du XIX° siècle, tient une place centrale dans l'ouvrage de Turcotte. En effet, le recours à cette notion permet à l'auteur d'introduire une justification plus qualitative au devenir de la société globale sous l'Union. L'emploi qu'il en fait est diversifié, mais c'est cette diversité même qui donne au devenir de la collectivité son caractère global.

Dès la préface, l'auteur annonce à l'avance que l'Union représente une période de progrès à tous les niveaux. Puis, dans l'introduction qui suit, après avoir rappelé la vocation missionnaire, qui animait les premiers fondateurs, et l'abandon de la métropole française, il trace le sombre tableau des relations entre Canadiens français et Canadiens anglais de 1763 à 1841. Par les conflits de races et de pouvoir qu'elle met en jeu, cette période se caractérise de manière négative pour l'ensemble de la société canadienne. Toutefois, ce point de référence historique permet, par contraste, d'apprécier les progrès réalisés au cours de la période subséquente puisque l'Union est l'occasion d'un tournant.

Après avoir parcouru rapidement l'histoire du pays jusqu'à l'Union, après avoir examiné les diverses circonstances qui ont imposé aux Canadiens la constitution de 1841, et jeté un coup d'œil sur l'état du pays à cette époque, le lecteur pourra suivre, avec plus de satisfaction et d'intérêt, le grand progrès religieux, politique, industriel, commercial, etc., qui va se dérouler sous ses yeux pendant les vingt-sept années qui vont s'écouler (I: 50).

Selon Turcotte, le pays ne se serait engagé dans la voie du progrès qu'à partir du régime de l'Union. De plus, ce progrès global et multiforme qui touche tous les aspects de la vie collective n'est pas propre au Bas-Canada, il est l'attribut des deux

provinces. Il ne peut en être autrement puisque le progrès n'est possible selon Turcotte que s'il y a coopération entre les deux races. Aussi verra-t-on «les descendants des deux grandes nations qui président à la civilisation du monde, fraterniser ensemble, et réunir leurs efforts pour procurer le bien-être et la prospérité du pays. C'est ce que l'histoire de l'union va nous prouver.» (I: 39.)

Pour Turcotte, le progrès est la justification suprême. D'ailleurs, le XIX° siècle représente à ses yeux un «siècle de progrès» (II: 247). Selon lui, on peut retarder le progrès, mais on ne peut y résister impunément. En ce dernier cas, les tensions ne tardent pas à paraître. C'est pourquoi, il est naturel de condamner ce qui entrave le progrès au profit de ce qui le favorise.

Selon l'historien, le progrès qui s'amorce sous l'Union est le fruit de la reconnaissance du principe de la responsabilité ministérielle. C'est ce qui explique qu'avant l'Union le pays ait été en proie à la stagnation générale puisque la forme de gouvernement oligarchique provoquait des luttes «retardant» le progrès.

Ce fut la non-responsabilité [...] qui fut la cause des anciennes luttes parlementaires. [...] Les conservateurs, dans la crainte de perdre le pouvoir qu'ils possédaient à perpétuité, se refusèrent toujours à concéder le gouvernement responsable qui était demandé avec instance par la voix des représentants du peuple. Cette lutte retarda la colonie dans la voie du progrès, et la législation souffrit beaucoup de cet état alarmant. [...] Il fallait un changement (1: 78-79).

Ces luttes parlementaires ont connu leur point culminant avec la rébellion de 1837-1838 et l'imposition de l'Acte d'Union qui «détruisit l'équilibre entre les deux populations et favorisa l'une plus que l'autre» (I: 39). Pour bien faire ressortir l'importance que revêt l'introduction du système du gouvernement responsable, Turcotte propose une hypothèse historique qui lui semble irréfutable: «Une chose bien certaine, c'est que si la dépêche de lord John Russel, établissant le gouvernement responsable, eût été publiée deux ans plus tôt, elle aurait prévenu tous ces malheurs.» (I: 38.)

La rébellion et, par conséquent, l'Acte d'Union auraient pu être évités, car à la place d'une oligarchie soucieuse de préserver ses prérogatives, c'est le peuple qui aurait été au pouvoir par la voix de ses représentants. Le ministère étant élu, il doit d'abord s'appliquer à répondre aux désirs du peuple sinon la censure de ses pairs l'obligerait à démissionner. En réalité, même si Turcotte fait constamment référence au peuple, celui-ci n'a pas d'existence palpable. Partout et nulle part, il ressemble au chœur dans le théâtre antique, dont Claudel disait qu'il était rêve et murmure accroupi à côté de la statue qui parle. C'est que le peuple n'est pas entendu au sens d'une population effective mais plutôt comme un «principe» que l'idéologie libérale et la tradition parlementaire ont privilégié comme référent central au XIX^e siècle. LaFontaine, dont Turcotte s'inspire pour mettre en relief la signification de la responsabilité ministérielle, a résumé, en 1840, l'essentiel de l'esprit qui anime ce nouveau principe politique dans son *Adresse aux électeurs de Terrebonne*:

En Amérique le plus grand bienfait dont jouissent ses habitants, c'est l'égalité sociale; elle y règne au plus haut degré. [...] Outre l'égalité sociale, il nous faut la liberté politique. Sans elle, nous

n'aurions pas d'avenir; sans elle, nos besoins ne pourraient être satisfaits... [...] Pour nous empêcher d'en jouir, il faudrait détruire l'égalité sociale, qui forme le caractère distinctif tant de la population du Haut-Canada que celle du Bas-Canada. Car cette égalité sociale doit nécessairement amener notre liberté politique. C'est le besoin irrésistible des colonies anglaises en Amérique du Nord. [...] Il ne peut exister en Canada aucune caste privilégiée, en dehors de la masse de ses habitants. [...] Les colons doivent avoir la conduite de leurs propres affaires. Ils doivent diriger tous leurs efforts dans ce but; et, pour y parvenir, il faut que l'administration coloniale soit formée et dirigée par et avec la majorité des Représentants du peuple... (Cité par TURCOTTE, I: 58, 59, 60.)

C'est ce que l'oligarchie en place avant l'Union aurait toujours refusé de faire. Une fois le gouvernement responsable sanctionné, elle s'oppose à sa mise en application.

Ces conservateurs s'étaient toujours opposés à un principe destiné à rétablir la confiance du peuple et la tranquillité intérieure. Ils s'apercevaient qu'ils ne pourraient, comme par le passé, posséder à perpétuité le pouvoir et les principales fonctions publiques. En effet, leur ancienne influence recevait un choc considérable: ils auront beaucoup de difficultés à la reconquérir; pour cela, ils devront changer de principes, et reconnaître eux-mêmes cette forme de gouvernement, seule praticable pour rendre justice égale à tous les partis et procurer le bonheur du peuple (I: 83).

Toutefois, «pour rendre justice égale à tous les partis et procurer le bonheur du peuple», il faut venir à bout des préjugés, et les Canadiens anglais auraient plus de chemin à parcourir en ce sens que les Canadiens français⁹. Les préjugés des anglophones étant à la source de leur volonté de domination, c'est aux Canadiens français que reviendra le mérite d'avoir engagé le pays sur la voie du progrès. Pour être plus précis, c'est à Louis-Hippolyte LaFontaine que cet honneur revient puisqu'il a réussi à créer l'unanimité des Canadiens français autour de lui et de son parti, cohésion qui s'est perpétuée, même après son départ de la politique active, tout au long de l'Union. En effet, pour Turcotte, c'est cette unanimité des Canadiens français qui donnera de la force aux deux principales coalitions politiques du régime de l'Union.

On doit remarquer que les Haut-Canadiens ont de tout temps montré de l'inconsistance en politique: à chaque élection, les partis devenaient tour à tour en majorité. Il suffisait qu'un gouverneur montrât de la sympathie envers la minorité pour que cette minorité devint la majorité: c'est ce qui a fait souvent la faiblesse et l'embarras des gouvernements. Les Bas-Canadiens étaient beaucoup plus fidèles à leurs principes; ils ne se laissaient jamais influencer¹⁰.

C'est LaFontaine qui, le premier, tendra la main aux anglophones dans le but de former une coalition qui mènera à la reconnaissance du gouvernement responsable¹¹. Grâce au noble désintéressement et au souci dont a fait montre la coalition libérale de répondre aux désirs de la population sans distinction d'origine, même les conservateurs vont peu à peu perdre leurs préjugés et leur volonté de domination. Devant tant de belles réalisations, ils ne peuvent qu'en venir à reconnaître le bien-fondé du nouveau système de gouvernement¹².

^{9.} Voir, Turcotte, I: 39; II: 120, 264.

^{10.} Idem, I: 166. Voir aussi à ce sujet: I: 39, 57, 162-163; II: 36, 44, 184, 191, 224, 355, 418.

^{11.} Voir, Idem, I: 61, 125-126.

^{12.} Voir, I: 125, 184; II: 228, 258, 598.

Une fois le principe du gouvernement responsable reconnu, le pays s'engage dans la voie du progrès et de la prospérité. Puisque l'ancienne forme oligarchique du pouvoir se refusait à satisfaire la volonté du peuple, les principales institutions du pays n'avaient pas évolué et devaient être rénovées pour rencontrer les désirs du peuple. De 1848 à 1855, de grandes réformes sont réalisées¹³. Cette période correspond à l'administration de lord Elgin qui «est sans contredit la plus importante de toutes celles de l'Union» (II: 250). La prospérité et l'introduction d'innovations techniques sans pareil en sont la preuve. Après avoir fait le résumé de tous les progrès, Turcotte établit le bilan de cette première moitié du régime de l'Union qui a amené deux provinces à n'en former maintenant plus qu'une seule.

Malgré les luttes politiques nombreuses et acharnées, l'union des Canadas eut donc pour résultat de transformer, en quatorze années, deux provinces mécontentes, peu peuplées, en une province prospère, populeuse, indépendante et assez contente de son sort. Les faits que nous venons d'énumérer en sont une preuve convaincante (II: 251-252).

Au cours de cette période administrative de lord Elgin, deux réformes retiennent particulièrement l'attention de Turcotte: la sécularisation des terres du clergé protestant et l'abolition de la tenure seigneuriale. Elles constituent le symbole de la coopération entre les deux races et du progrès qui en résulte.

La question de la sécularisation des réserves du clergé est un problème qui agite le Haut-Canada depuis plusieurs années. Si les députés du Bas-Canada apportent leur appui dans le règlement de cette question, c'est « parce qu'ils voyaient que la majorité du Haut-Canada demandait depuis longtemps cette réforme; ils désiraient en outre faire cesser l'agitation créée à ce sujet dans cette province » (II: 143-144). De cette manière, à l'exemple des ministères libéraux « dont la devise était de rendre justice égale à tous, sans distinction de races » (II: 54), les Canadiens français démontrèrent leur désir d'être fidèles à la volonté populaire du Haut-Canada puisque cette question ne les concernait en aucune façon. De plus, en éliminant cette cause d'agitation, ils ne font que « suivre la voie du progrès » (II: 189-190).

Les députés du Bas-Canada supportèrent la mesure ministérielle, afin de se rendre aux désirs de la population du Haut-Canada. [...] Les dernières élections avaient prouvé que la sécularisation était une idée populaire parmi cette population. Si l'on n'avait pas envoyé une majorité écrasante en faveur de la sécularisation, les catholiques n'auraient pas voté pour la mesure (II: 235).

L'abolition de la tenure seigneuriale représente la même problématique, mais inversée. Depuis vingt-cinq ans, elle aurait été « une des réformes les plus désirées par le peuple » (I: 90) du Bas-Canada. Selon LaFontaine, qui reprend en cela le *Rapport Durham*, pour un « nouveau pays », la tenure seigneuriale avait bien rempli son rôle. Mais en ce siècle de progrès, cette institution est devenue rétrograde et fait maintenant « obstacle au développement de la colonisation et de l'industrie » (II: 603).

Si les cultivateurs avaient eu à souffrir de la tenure seigneuriale, les industriels, de leur côté, étaient en droit de s'en plaindre davantage; car elle avait totalement paralysé les progrès de l'industrie dans tous les genres. Les abus de ce système l'emportaient donc maintenant de beaucoup

^{13.} Voir, Idem, II: 250-251.

sur ses avantages, et le temps était venu de réformer complètement cette institution usée et tout opposée, d'ailleurs, aux tendances générales de notre temps de liberté et de progrès (II: 247).

Selon Turcotte, l'abolition de la tenure seigneuriale représente pour le Bas-Canada une véritable «révolution légale» (II: 303; 603). Il n'est donc pas surprenant qu'il place celle-ci au premier rang de toutes les réformes qui ont eu lieu sous le régime de l'Union. Même qu'il s'étonne que malgré son ampleur, elle se soit effectuée «de la manière la plus paisible» (II: 248; 603).

Ces deux réformes, en plus d'être de véritables symboles des progrès que le pays peut effectuer lorsque les deux peuples collaborent, permettent aussi de souligner le bien-fondé de la nouvelle alliance libérale-conservatrice qui voit le jour en 1854.

Nous devons constater que les institutions du pays devenaient de plus en plus libérales, et que les conservateurs s'unissaient aux libéraux pour obtenir ces changements. Les questions des réserves du clergé, de la tenure seigneuriale et du conseil législatif le prouvent suffisamment (II: 273).

Une fois de plus, le rôle que les Canadiens français ont joué dans la formation de cette coalition est présenté avantageusement par Turcotte. En effet, même si ce sont les conservateurs du Haut-Canada qui tendent la main aux libéraux du Bas-Canada, ce ne sont pas ces derniers qui adoptent le point de vue des premiers, mais bien les conservateurs qui «en répudiant leur opposition aux mesures libérales, [...] abaissaient la barrière qui les avait séparés des libéraux» (II: 228). Bien plus, «c'était les conservateurs qui venaient à eux, et qui se soumettaient à leur politique et à leur programme» (II: 225). Il faut dire que «le gouvernement responsable, qu'ils avaient finalement reconnu, avait mis fin à leur ancienne politique, et les avait transformés» (II: 228). Dès 1856, les affinités sont devenues telles, entre libéraux et conservateurs, qu'il n'est plus exact selon Turcotte de parler d'un ministère de coalition.

Bien que les principes politiques du nouveau cabinet fussent les mêmes, tous les ministres convinrent qu'ils entraient dans l'administration comme un seul et nouveau parti, et non comme ministère de coalition; cette désignation n'avait plus sa raison d'être. Les principes qui avaient divisé les libéraux et les conservateurs modérés [...] n'avaient plus d'actualité; rien ne s'opposait à ce qu'ils s'unissent pour former un parti compacte, modéré, opposé d'un côté aux tentatives réactionnaires, de l'autre, aux principes républicains (II: 296-297).

Même que le nouveau parti conservateur entend mettre en pratique les principes et les projets de réformes promus par l'ancien ministère libéral! En fait, comparés aux *Cleargrits*, qui cherchaient à introduire des idées républicaines en revendiquant la représentation selon la population et qui décriaient les institutions du Bas-Canada en exploitant le fanatisme religieux pour accaparer le pouvoir et dominer le Bas-Canada¹⁴, «les conservateurs» du Haut-Canada étaient devenus «les vrais libéraux, les héritiers de la politique Baldwin et Hincks, tandis que les libéraux remplissaient le rôle des conservateurs de l'ancien régime» (II: 397).

Malgré la lutte autour de la question de la représentation, les conservateurs demeurent au pouvoir jusqu'en 1862: «grâce à la politique éclairée du gouver-

^{14.} Voir. Idem. II: 228, 259-260, 328-329, 347-348, 371-372, 417-418, 505.

nement, le Canada avait continué sa marche rapide dans la voie du progrès et de la prospérité» (II: 435). Si le bilan de cette période n'égale pas celui de la période précédente, c'est que les conservateurs avaient « peu de questions à régler, après avoir accompli les grandes réformes du programme de l'ancien parti libéral» (II: 424).

Par contre, de 1862 à 1864, les nouveaux libéraux, qui réunissent les *Cleargrits* du Haut-Canada et les démocrates du Bas-Canada, sont au pouvoir. La lutte autour de la question de la représentation fait rage et ils ne commandent qu'une majorité précaire. À la différence des administrations précédentes, ces deux années de pouvoir ne sont guère reluisantes pour le ministère libéral. «Il laissait les affaires de la province dans les mêmes difficultés où il les avait prises; il n'avait accompli qu'un seul acte important, celui de la milice qui était reconnu plus ou moins efficace.» (II: 507). La marche du progrès est entravée.

Dès leur retour au pouvoir, les conservateurs se montrent au contraire «empressés à législater (sic) sur les questions les plus pressantes» (II: 511). Malheureusement, un vote de non-confiance les oblige à démissionner. Cette succession de ministères et les luttes auxquelles elles donnent lieu sont nuisibles au progrès du pays: «Les affaires avaient langui, la législation avait souffert de la chute des diverses administrations, et les discussions étaient devenues de plus en plus acerbes. [...] Il fallait donc un changement.» (II: 518.)

L'annonce de la coalition des Conservateurs et des Cleargrits dans le but de réaliser la Confédération des provinces est donc saluée favorablement par Turcotte. Le progrès va pouvoir se poursuivre: «En effet, depuis la coalition de 1864, on ne vit plus les discussions orageuses, ni les préjugés d'autrefois; un grand changement s'était opéré dans les opinions des hommes publics.» (II: 588.)

L'absence de luttes permet l'accomplissement de réformes importantes dont la principale est sans contredit «la grande œuvre de la confédération» (II: 596). Cette nouvelle constitution annonce un avenir encore plus prometteur tout en portant en elle les germes de l'indépendance future du Canada.

Si l'Union, malgré les animosités sectionnelles et les divisions de partis, avait fait beaucoup pour la prospérité des deux Canadas, l'union fédérale de quatre ou cinq provinces avec le chemin intercolonial, promettait un développement encore plus grand. [...] L'union fédérale était encore une préparation et comme un acheminement à l'indépendance, qui doit arriver tôt ou tard. Lorsque cette heure sera sonnée, elle trouvera les provinces anglaises plus fortes par leur union et plus préparées à recevoir cette grande transformation (II: 536-537).

D'un drame collectif provoqué, avant l'Union, par les luttes et les préjugés de race, la société globale aboutit à un présent idyllique —qui n'a pas épuisé toutes ses virtualités — où la modération et le respect mutuel sont les figures dominantes. Selon Turcotte, la jeunesse, après avoir lu son livre, «se convaincra que, sous la constitution de 1840, le progrès en toutes choses, malgré les luttes de partis, a été immense; que l'Union, malgré ses injustices, a préparé les Canadiens à un avenir plus brillant, à une émancipation plus complète qu'a inaugurée en 1867 l'union fédérale des provinces anglaises de l'Amérique du Nord» (II: 4). Ce profond bouleversement des

attitudes laisse présumer que si une telle transformation a été possible, c'est qu'une nouvelle identité collective a pris forme.

2.2 Tous sujets britanniques donc tous Canadiens

Derrière l'intelligibilité du régime de l'Union que Turcotte introduit se profilent cependant certaines questions troublantes. En effet, pourquoi coopérer avec l'Anglais? Pourquoi ne doit-on pas lutter plutôt pour l'indépendance du Bas-Canada ou l'annexion aux États-Unis? Pourquoi le gouvernement responsable est-il une forme de gouvernement plus adéquat que le système républicain? Pour répondre à ce problème de fond, Turcotte superpose aux rationalisations qui lui sont habituelles une définition de l'identité collective à partir d'une dialectique du même et de l'autre. En effet, l'hétérogénéité des deux populations, bien qu'elle soit une donnée inéluctable de la vie collective, ne mène pas à l'altérité complète. En fait, les Canadiens français et les Canadiens anglais ont plus d'affinités qu'ils ne le pensent, affinités que met en relief le contraste qu'offre la société américaine.

Selon Turcotte, le Bas-Canada a été, de 1760 à 1840, une société essentiellement agricole. Au lendemain de la Conquête de 1760, les anciennes élites du temps du Régime français ont pratiquement toutes quitté le pays. Seul le clergé est demeuré. Celui-ci, sans être un point de référence central dans l'œuvre de Turcotte, n'y est pas moins présenté comme ayant joué un rôle historique essentiel. De 1760 à 1840, il a pris en charge le système d'éducation, permettant ainsi aux Canadiens français de conserver et de fortifier leur nationalité. La représentation que Turcotte nous donne du clergé est très élogieuse. En plus d'avoir fait montre, pour le peuple, d'un zèle et d'un désintéressement peu communs¹⁵, il s'est toujours «montré le défenseur le plus intrépide de sa nationalité» (II: 127). Aussi observe-t-on, entre le clergé et les hommes politiques canadiens-français, diverses manifestations de soutien mutuel. Dans le cas contraire, Turcotte ne se gêne pas pour en blâmer les responsables¹⁶.

En plus de la religion, Turcotte distingue d'autres caractéristiques de la nationalité canadienne-française. Celle-ci se définit aussi par la langue, les lois, les usages, les coutumes et les mœurs¹⁷. De même, on retrouve une référence à un espace géographique déterminé¹⁸. Cette relative multiplicité des éléments constitutifs de la nationalité s'explique du fait que celle-ci se traduit pour Turcotte dans les notions d'origine et de race. S'il y a deux nationalités au pays, c'est que chacune a une origine différente¹⁹. Par là, nous retrouvons deux races. En un mot, la nationalité est un

^{15.} Idem, I: 13, 94-96, 108; II: 29, 202, 452.

^{16.} Voir, Idem, I: 92, 213-214, 220; II: 56, 146, 208, 299-300, 464, 537, 546, 595, 603-604.

^{17.} Voir, Idem, I: 39-40; II: 173, 341.

^{18.} Voir, Idem, I: 35, 57, 63, 128, 166, 221; II: 58, 382.

^{19.} Voir, *Idem*, I: 25, 37, 39, 125, 128, 129, 140, 150; II: 10, 54, 81, 203, 255, 259, 303, 319, 341, 347, 411, 464, 546, 595, 599.

héritage des ancêtres. «Renier son passé», c'est donc «perdre ses institutions et sa nationalité» (I: 40).

S'ils n'ont pas renié leur passé, les Canadiens français ont toutefois répudié leur ancienne métropole indigne et corrompue²⁰. Par contre, dès la Proclamation royale de 1763, la nouvelle métropole sait se montrer libérale²¹. Puis, avec l'Acte de Québec de 1774, d'autres concessions sont accordées pour « ménager les Canadiens et [...] se les attacher par des faveurs » (I: 17). Dès 1775, ceux-ci ont l'occasion de démontrer leur attachement et leur fidélité à la métropole²². De nouveau, en 1812, « ils prodiguèrent leur sang à côté des bataillons anglais » (I: 21). Dans ce contexte, la rébellion de 1837-1838 n'exprimait pas, selon Turcotte, « une détermination de rompre avec la métropole » (I: 23). Elle était plutôt le résultat des luttes parlementaires qu'entretenait un système de gouvernement injuste. En effet, si « quelques centaines » d'individus « s'étaient montrés rebelles à l'autorité établie [...], la masse de cette population avait, par de nombreuses adresses, prouvé sa parfaite loyauté » (I: 38). C'est pourquoi Turcotte s'indigne devant la décision de l'Angleterre d'imposer l'Acte d'Union qui favorisait le Haut-Canada au détriment du Bas-Canada.

Les Canadiens français ne méritaient certainement pas un sort semblable. Sans leur fidélité héroïque et inébranlable, l'Angleterre ne posséderait pas un seul pouce de terre en Amérique. [...] L'Angleterre se montrait donc ingrate envers l'ancienne population du pays... (I: 37-38).

Cependant, Turcotte laisse entendre que le gouvernement impérial a été, jusqu'à un certain point, manipulé lors de sa prise de décision²³. Au cours du régime de l'Union, la métropole se rendra progressivement compte de son erreur. Elle «reconnaîtra leur mérite et rappellera les clauses vexatoires de l'acte d'union» (I: 39). De leur côté, les Canadiens français sauront se montrer reconnaissants et donner des preuves de leur loyauté et de leur attachement au drapeau anglais²⁴.

Selon Turcotte, cet attachement et cette loyauté des Canadiens français envers la métropole anglaise n'a rien d'étonnant puisque « le régime constitutionnel de l'Angleterre est le plus ancien et le plus sage qui existe» (II: 409). En fait, la constitution anglaise répond aux mœurs monarchistes et conservatrices des Canadiens français. Cette affinité profonde que les Canadiens français éprouvent envers les institutions anglaises relève d'une problématique de l'identité que Turcotte va mettre en relief en s'appuyant sur le contraste qu'offre la république voisine. Cette représentation est introduite à partir de l'épisode de la crise annexionniste où l'historien s'inspire manifestement d'un discours célèbre qu'Étienne-Pascal Taché a prononcé trois ans auparavant et dont il reprend l'essentiel de l'argumentation²⁵.

^{20.} Voir, Idem, I: 15-16.

^{21.} Voir, Idem, I: 15.

^{22.} Voir, Idem, I: 18, 21.

^{23.} Voir, Idem, I: 29-30, 35, 104.

^{24.} Voir, Idem, I: 212, 214-217; II: 133-134, 437-438, 596.

^{25.} Voir, Idem, I: 215-217.

Les Canadiens français n'avaient aucune sympathie pour les Américains, avec lesquels leurs ancêtres avaient été souvent aux prises sur les champs de bataille. Monarchistes et conservateurs par leurs institutions, leurs mœurs et leur éducation, ils détestaient les principes républicains. Ils savaient que, sous le drapeau britannique, ils trouveraient une sécurité parfaite pour leurs institutions et leurs privilèges, tandis qu'avec l'annexion, leur existence nationale courait de grands dangers (II: 124).

Avec la crise annexionniste, les Canadiens français ont eu le choix entre deux options: se joindre à l'aventure américaine ou demeurer à l'Angleterre. Turcotte démontre tout au long de son ouvrage que ce dernier choix était le seul possible puisque l'esprit des institutions américaines est contraire aux mœurs des Canadiens français. C'est aussi pourquoi, lors de la révolte des colonies américaines, les Canadiens français «montrèrent peu de sympathie pour les Américains, qui avaient, quelque temps auparavant, blâmé l'Angleterre de leur avoir garanti leur religion, et repoussèrent leurs promesses et leurs séductions». Même qu'ils éprouvent «de la répugnance pour les institutions américaines» (I: 18; 23). Étant donné tous les avantages qu'offre le régime constitutionnel anglais qui a permis, entre autres choses, l'avènement du gouvernement responsable, l'annexion aux États-Unis ne présente aucun intérêt. D'ailleurs, «le peuple montra, par la voix de ses représentants, qu'il était attaché à la métropole et qu'il voulait vivre sous sa tutelle bienfaisante » (II: 133-134). Comparé au système politique américain, le système anglais offre de meilleures garanties. Commentant un discours, où Georges-Étienne Cartier s'oppose aux pressions du Haut-Canada pour faire adopter la représentation selon la population, Turcotte en profite pour faire l'éloge du système constitutionnel anglais.

[...] chaque fois qu'on y avait changé la représentation, on s'était toujours mis en garde contre la représentation des hommes seulement, on avait tenu compte des intérêts, de la propriété et des classes de la société. [...] La représentation une fois appuyée sur le nombre, il n'y aurait qu'un pas à faire vers le suffrage universel (II: 409-410).

Mais qui sont ceux qui supportent véritablement l'esprit des institutions anglaises? C'est ici que le parti pris que Turcotte manifeste tour à tour envers la coalition libérale de la première moitié du régime de l'Union puis de la nouvelle coalition libérale-conservatrice de 1854, prend tout son sens. Dans un premier temps, la coalition libérale a amorcé ce mouvement de défense et de promotion des institutions anglaises que symbolise la lutte pour la reconnaissance du principe du gouvernement responsable. Puisque LaFontaine est à l'origine de cette coalition, les Canadiens français apparaissent, en quelque sorte, comme les plus ardents défenseurs du système constitutionnel anglais. Puis, les conservateurs, une fois que leur propension à se constituer en oligarchie et que leurs préjugés se sont évanouis, se sont unis aux chefs politiques « modérés » du Bas-Canada pour sauvegarder l'esprit des institutions anglaises et la bonne entente entre les deux races contre la menace que représentent maintenant les Cleargrits et les Démocrates. Ainsi, alors que les premiers comptaient en leur sein «des hommes sans principes arrêtés, fanatiques» (II: 228), de même les seconds, non seulement s'étaient-ils mis à dos les libéraux du Bas-Canada en se prononçant contre le gouvernement responsable et pour le rappel de l'Union mais, en militant pour l'annexion aux États-Unis, en mettant de l'avant «les principes les plus

démocratiques » et en se montrant «hostiles à la religion de leurs pères et au clergé canadien » (II: 126), ils s'aliénèrent aussi le peuple canadien-français «dont la grande majorité de la population était conservatrice» (II: 488).

Ces doctrines nouvelles et condamnables furent répudiées avec raison par la masse des Canadiens français, et énergiquement combattues par les journaux catholiques importants. Ce peuple est trop sincèrement catholique, trop attaché à ses coutumes religieuses, et respecte trop le clergé [...] pour qu'il en fût autrement. (II: 126-127).

Aussi, les conservateurs qui, au début du régime de l'Union, représentent le principal obstacle à l'épanouissement du pays, en viennent, de manière paradoxale, à prendre maintenant la figure d'alliés naturels des Canadiens français. L'alliance des libéraux du Bas-Canada avec les conservateurs du Haut-Canada contre les Démocrates et les *Cleargrits* qui prônent des principes républicains est alors pleinement justifiée.

Les chefs du Haut-Canada ne seront plus des hommes de privilèges et d'exclusion, des ennemis du Bas-Canada, comme ceux de l'ancien parti *tory*; ils seront les amis, les défenseurs des catholiques... Les chefs des conservateurs auront pour principe l'ordre, la conservation des institutions religieuses, politique s'alliant avec les idées de progrès. Ils maintiendront ferme l'égalité de la représentation dans les deux sections de la province, soutiendront les écoles séparées, et s'opposeront à ce que l'élément démocratique s'insinue trop dans les institutions du Canada. Ils se conformeront à ces institutions, qui tout en ayant quelques inconvénients, avaient leurs avantages, ils les croyaient avantageuses au peuple, parce qu'elles étaient la forme du gouvernement qui pouvait le satisfaire, qui lui offrait la liberté civile, et qui était en harmonie avec les mœurs et le caractère des différentes origines (II: 258-259).

Cette «harmonie» de mœurs des deux populations, autour des principes conservateurs d'ordre et de hiérarchie, est la preuve que malgré leurs différences de race, les deux peuples sont beaucoup plus près l'un de l'autre qu'il ne le semblait au premier abord. La république voisine offre le contraste nécessaire pour le démontrer.

Avant l'avènement du gouvernement responsable, ces affinités profondes ne pouvaient s'organiser autour de buts communs étant donné la forme de pouvoir oligarchique et le contexte de luttes de races qui en découlait. La sphère économique étant, selon Turcotte, sous le contrôle des Anglais, ceux-ci tentaient alors d'atteindre leurs objectifs de prospérité au détriment du Bas-Canada²⁶. Dans cette perspective, le gouvernement responsable est devenu pour les Canadiens français «un rempart contre les empiètements de la population anglaise» (II: 176). Plus qu'une protection, ce système de gouvernement a aussi favorisé leur accès au monde de la finance.

Si jusqu'à une époque assez près de nous, il a été peu possible aux Canadiens de prendre part au haut commerce et de développer les industries, c'est parce que les capitaux et l'instruction leur manquaient. [...] ...leurs efforts s'étaient d'abord portés à combattre pour la conquête des libertés politiques. Pendant ce temps, le commerce et l'industrie passèrent entre les mains de la population anglaise. [...] Mais avec le temps, les capitaux se formèrent, l'éducation dans les deux langues se répandit dans les villes, et peu à peu, les Canadiens entrèrent en concurrence avec leurs concitoyens anglais, en dépit même du peu de faveur qu'ils reçurent des anciennes banques.

^{26.} Voir, Idem, I: 27, 41-42, 106, 213, 218, 220, 222; II: 22-23.

C'est alors que la concession du gouvernement constitutionnel permit à la population française de prendre part à l'administration des affaires publiques, et d'exercer leurs droits de contrôle sur les finances. [...] Les Canadiens comptent aujourd'hui dans les différentes branches de commerce un certain nombre de grands établissements qui ne le cèdent en rien aux premières maisons anglaises (II: 377; 378; 379).

À partir du triomphe du gouvernement responsable, les traitements de faveur envers le Haut-Canada cessent: «le Bas-Canada n'était pas oublié par l'administration LaFontaine-Baldwin» (II: 170). Malgré tout, le déséquilibre entre les deux provinces demeure flagrant²⁷. Pour contrer celui-ci, il faut «donner du travail et des terres» (II: 83) aux Canadiens français. La législature, d'abord lente à répondre à leurs problèmes, finit par voter des sommes importantes pour l'ouverture des chemins de colonisation²⁸, mais ces sommes sont sans commune mesure lorsqu'on les compare avec celles qui ont été votées en faveur du commerce et de l'industrie.

Le gouvernement consacra à peu près \$50,000 annuellement à la confection de nouvelles routes dans le Bas-Canada, ce qui fait une somme totale de \$1,250,000 pendant la période de l'Union. On pourra croire que cet encouragement était généreux; mais était-il même suffisant? Si l'on eut doublé et triplé cette somme, depuis le mouvement de 1848; si, pour encourager l'établissement de l'ancienne population du Bas-Canada, l'on eut pris une part raisonnable des quarante millions consacrés aux canaux, aux chemins de fer et aux autres travaux destinés spécialement au développement du commerce, le Bas-Canada serait sans doute aujourd'hui plus prospère, plus populeux (II: 452).

Si Turcotte désavoue le gouvernement pour son «faible peut-être trop grand» (II: 463) envers les entreprises industrielles et commerciales, c'est qu'il est attentif aux problèmes particuliers du Bas-Canada. Lorsqu'il envisage ces mêmes entreprises du point de vue «national», son optique change. Ce double point de vue est particulièrement mis en évidence à propos des canaux du Saint-Laurent.

Le gouvernement canadien a [...] compris les véritables intérêts de la province, en faisant du Saint-Laurent la plus belle ligne de navigation intérieure du monde entier. [...] Cependant, tout en admettant que ces travaux sont une œuvre nationale, il faut reconnaître qu'ils ont été exécutés en grande partie dans le Haut-Canada, et qu'ils ont particulièrement profité à la population de cette province... De plus, on doit constater que le Bas-Canada n'avait pas besoin de canaux... (II: 157).

Malgré ces réserves, Turcotte nous démontre que les problèmes particuliers du Bas-Canada ont finalement été résolus grâce à ces mêmes entreprises nationales. La construction des chemins de fer en est le meilleur exemple. En effet, pour Turcotte, «c'est le manque d'ouvrage qui a été la cause principale de l'émigration des Canadiens» (II: 455). Avec la construction des chemins de fer, l'agriculture, l'industrie, le commerce et la colonisation se développent. Les chemins de fer profitent aux deux provinces et font aussi la prospérité de Montréal²⁹. De plus, la construction du chemin de fer intercolonial, projetée pour la Confédération, «favorisait spécialement le Bas-Canada» (II: 505). Même si Turcotte se laisse aller à la critique, le bilan de ces

^{27.} Voir, Idem, II: 53-54.

^{28.} Voir, Idem, II: 446.

^{29.} Voir, Idem, II: 83, 87, 195-197.

entreprises nationales demeure positif puisque la «plaie» de l'émigration «n'a [...] pas empêché le Bas-Canada de progresser rapidement; en effet, la fortune publique s'est augmentée dans une progression bien plus grande que celle de sa population» (II: 455).

L'idéal que poursuivaient les promoteurs du gouvernement responsable a pris forme. Les Canadiens français ont reconquis l'égalité politique et participent de manière identique à la prospérité générale. Déjà en 1842, LaFontaine le prévoyait: «Les deux populations du Haut et du Bas-Canada ont des intérêts communs, et elles finiront par sympathiser ensemble ». 30 Pour en arriver à un tel résultat, il a fallu que les deux peuples, par delà leur différence de nationalité, se reconnaissent avant tout comme Canadiens. L'emploi que Turcotte fait de l'expression «Canadiens» est, à ce propos, particulièrement révélateur. Lorsqu'il se réfère à la période qui précède l'Union, seuls les Canadiens français sont désignés par celle-ci31. Puis, dès les débuts de l'Union, Turcotte parle une première fois du «peuple canadien» pour désigner les deux populations (I: 56). Par la suite, l'expression « Canadiens » qualifiera tour à tour les Canadiens français³² ou les deux peuples confondus en un seul³³, ce qui laisse parfois place à une certaine ambiguïté de sens³⁴. Aussi, lorsqu'il doit désigner de façon spécifique l'une ou l'autre des deux populations, Turcotte se voit obligé d'y ajouter l'adjectif français ou anglais. Malgré l'emploi de ces divers vocables, l'intention de Turcotte demeure manifeste. Le régime de l'Union, en laissant de côté les luttes de race, a permis qu'un peuple nouveau émerge avec la Confédération. Ce peuple sera anglais par sa constitution et dans ses mœurs³⁵. Réunies autour d'un gouvernement central fort, les provinces conserveront néanmoins leur indépendance³⁶. Avec la création de la province de Québec, les Canadiens français renouent même, d'une certaine manière, avec la bienheureuse période française puisque le premier lieutenant-gouverneur. Sir Narcisse-Fortunat Belleau «ouvrait dignement la liste des gouverneurs français, qui avait été fermée depuis la conquête» (II: 594). Selon Turcotte, les causes de lutte étant maintenant disparues, Canadiens français et Canadiens anglais, partenaires égaux et unis fraternellement par les liens de la nationalité, peuvent maintenant travailler de concert au progrès et à la prospérité générale.

* *

^{30.} L.-H. LAFONTAINE, cité par TURCOTTE, I: 122.

^{31.} Voir, Idem, I: 15-17, 19, 21, 43, 50, 94, 96.

^{32.} Voir, Idem, I: 127; II: 54-55, 58, 60, 62, 83, 237, 377, 379, 453, 455.

^{33.} Voir, *Idem*, I: 111, 118, 126, 148, 150; II: 26, 93, 123, 206, 277, 429, 437, 438, 462, 545-546, 606.

^{34.} Voir, Idem, I: 56, 138, 164; II: 50, 66, 68, 213, 223, 284, 530, 590.

^{35.} Voir, Idem, II: 537-540, 558.

^{36.} Voir, Idem, II: 534-535.

De manière globale, ce livre se présente comme la systématisation d'une nouvelle définition de la situation qui a pris forme dès les lendemains de l'Union et qui persista pendant un siècle. Selon cette perspective, que Maurice Séguin appelait «l'illusion progressiste» (Séguin, 1973: 146), les Canadiens français, loin d'avoir été annexés politiquement comme peuple, ont réussi à déjouer les plans que l'on ourdissait contre eux et à contraindre «leurs adversaires à leur rendre justice et à les regarder comme des frères. »37 Non seulement les Canadiens français sont parvenus, grâce à leur unanimité et à leur conduite modérée, à reconquérir une position d'égalité politique, économique et culturelle mais ils auraient été aussi à l'origine des libertés constitutionnelles. Comme l'écrivait Guy Frégault à propos d'une conférence où Lionel GROULX (mis à part la thèse bonententiste) reprend la signification d'ensemble que Turcotte proposait à ses contemporains: «Ce qui, pour peu qu'on y réfléchisse, ne laisse pas d'étonner dans ce scénario, c'est le rôle prépondérant que l'écrivain donne aux vaincus, ce sont les victoires répétées des faibles sur les forts, des pauvres sur les riches, des plus vulnérables sur les mieux armés, de ceux qui sont seuls sur ceux qui sont légion.» (FRÉGAULT, 1978: 71.)

S'il est vrai, comme l'a écrit Michel de Certeau, que «le réel qui s'inscrit dans le discours historiographique provient des déterminations d'une place» (de Certeau, 1975: 17), l'interprétation que Turcotte développe, autour de la signification de la responsabilité ministérielle pour rendre intelligible la période de l'Union, nous renvoie à l'idéologie que se sont donnée les nouvelles élites conservatrices du Canada français au tournant des années 1840-1870.

Jean LAMARRE

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science.

BIBLIOGRAPHIE

Bernard, Jean-Paul, Les Rouges — Libéralisme et anticléricalisme au milieu du XIX^e siècle, Montréal, 1971 Les Presses de l'Université du Québec.

CASGRAIN, Henri-Raymond, «Avertissements», Le Canada-Français, 1, 4 (octobre). 1888

DE CERTEAU, Michel, L'écriture de l'histoire, Paris, Gallimard. 1975

EID, Nadia Fahmy, Le clergé et le pouvoir politique au Québec —Une analyse de l'idéologie ultramon-1978 taine au milieu du XIX^e siècle, Montréal, Hurtubise HMH.

Frégault, Guy, Lionel Groulx tel qu'en lui-même, Montréal, (S.L.), Leméac. 1978

^{37.} Voir, Idem, I: 39. Voir aussi à ce propos: I: 6, 40, 57, 211-212; II: 47.

LACOUTURE, Jean, «L'histoire immédiate», J. LE GOFF, R. CHARTIER et J. REVEL (dirs), La nouvelle 1978 histoire, Paris, Retz-C.P.E.L.

MONET, Jacques, The Last Cannon Shot —A Study of French Canadian Nationalism— 1837-1850, 1969 Toronto, University of Toronto Press.

Séguin, Maurice, «Le Québec», *Québec-Canada*, Paris, Éditions du Burin. («L'Humanité en 1973 marche».)

TURCOTTE, Louis-Philippe, *Le Canada sous l'Union, 1841-1867*, Québec, Presses mécaniques du 1871 Canadien, I.

TURCOTTE, Louis-Philippe, *Le Canada sous l'Union, 1841-1867*, Québec, Presses mécaniques du 1872 Canadien, II.

WADE, Mason, Les Canadiens-français de 1760 à nos jours, I. 1760-1914, Montréal, Cercle du livre de 1966 France.